

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 5 novembre 2019**

**Date de la convocation : 29/10/2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absent** : M. Bernard CATELON, M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** : Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à la restitution aux communes (ex CCRC) de la compétence enfance (3-6 ans) et « animation information jeunesse »

**Rapporteur** : Christian JANIN

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La création de Vienne Condrieu Agglomération par fusion de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de Vienne Agglo et par adhésion de la commune de Meyssiez doit s'accompagner d'une harmonisation des compétences sur le périmètre intercommunal, harmonisation devant avoir lieu au plus tard dans les 2 ans suivant la fusion.

Dans ce cadre la Communauté d'agglomération est amenée à procéder à la restitution au 1er janvier 2020 des compétences Enfance et Jeunesse jusqu'à présent exercées sur l'ancien périmètre de la Communauté de communes de la Région de Condrieu.

En application de l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 18 octobre dernier pour procéder à l'évaluation du coût de ces compétences, et ainsi restituer aux communes les moyens financiers nécessaires à l'exercice des missions reprises. L'évaluation proposée par la CLECT reprend les principes de droit commun et prévoit pour la compétence Enfance de restituer aux communes concernées le coût 2018 supporté par Vienne Condrieu Agglomération et pour la compétence Jeunesse de restituer aux communes le coût budgété en 2019 par Vienne Condrieu Agglomération.

### 1. Compétence enfance 3-6 ans

S'agissant de la compétence Enfance 3-6 ans, il est proposé de restituer aux communes la somme de 95 303 euros correspondant au coût 2018 supporté par la communauté d'agglomération au titre de cette compétence.

Structure d'accueil	Commune	Gestion	Participation/Subvention nette 2018*	Rayon de couverture géographique
La Passerelle	Loire-sur-Rhône	Communale depuis septembre 2017	25 822 €	Echalas - Les Haies - Ampuis - Longes
La Rose des Vents	Echalas	Communale	21 926 €	Les Haies - Longes - St Romain en Gier - Trèves
La Trèverie	Trèves	Communale	3 890 €	Longes
Garderie Familiale	Ampuis	Associative	14 483 €	St Cyr-sur-le-Rhône - Tupin - Condrieu
Association Familiale	Condrieu	Associative	19 961 €	Tupin - Les Haies - Ampuis - Trèves
Les Petits Futés	Sainte-Colombe	Associative	9 221 €	St Cyr-sur-le-Rhône
<b>Total</b>			<b>95 303 €</b>	

### 2. Compétence jeunesse

S'agissant de la compétence Jeunesse, dans la mesure où la compétence sera exercée dans le cadre d'un service commun porté par Vienne Condrieu Agglomération, il a été proposé par simplicité que la restitution financière se fasse directement au profit du service commun sans transiter par les communes. Le montant réaffecté au service commun s'élève à 225 600€.

DEPENSES	BP 2019
Personnel permanent (masse salariale)	234 000 €
Personnel vacataire	6 000 €
Budget activités	46 000 €
Communication	5 000 €
Hébergement + maintenance logiciel	1 540 €
Téléphone fixe MSP	600 €
Téléphones mobiles (y compris PIA Ampuis)	240 €
Accès internet MSP	240 €
Photocopieurs MSP	580 €
Locaux MSP : fluides	2 000 €
Locaux MSP : maintenance	4 700 €
Véhicule : carburant	1 000 €
Véhicule : entretien	1 000 €
<b>Sous-total dépenses directes jeunesse</b>	<b>302 900 €</b>

Matériel informatique : amortissement	2 200 €
Locaux MSP : entretien	6 300 €
Véhicule : assurance	500 €
Véhicule : amortissement	1 800 €
Assurance du personnel	3 900 €
Formation	1 360 €
Frais de déplacement	400 €
Politique sociale : adhésion au CNAS	1 200 €
Politique sociale : chq vacances et chq kdo	1 200 €
Politique sociale : chèques déjeuner	1 550 €
Politique sociale : subv. amicale personnel	580 €
Médecine du travail	550 €
Annonces et insertions	240 €
Réceptions et cadeaux	120 €
Sous-total dépenses ventilées	21 900 €
Total dépenses	324 800 €
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2019</b>
Participations familles	20 000 €
Subventions CAF	75 000 €
Sous-total recettes directes jeunesse	95 000 €
Indemnités journalières	3 200 €
Assurance du personnel	1 000 €
Sous-total recettes ventilées	4 200 €
<b>Dotation de base Vienne Condrieu Agglo</b>	<b>225 600 €</b>
Total recettes	324 800 €

Afin d'entériner l'évaluation, le rapport de la CLECT devra être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux de l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération.

Vu l'arrêté inter préfectoral de fusion du 17 novembre 2017 portant fusion de la communauté d'agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) et de la communauté de communes de la Région de Condrieu et intégration de la commune de Meyssiez,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu Agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire n°19-127 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 définissant l'intérêt communautaire de Vienne Condrieu Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 18 octobre 2019

Vu l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

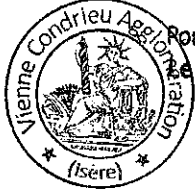
**APPROUVE** le rapport de CLECT en date du 18 octobre 2019 ci-joint annexé.

**INVITE** les conseils municipaux des 30 communes membres de la Communauté d'agglomération à en délibérer.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

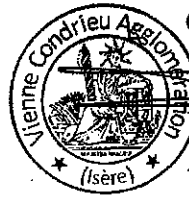
Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019  
et a été publiée le 12 NOV. 2019



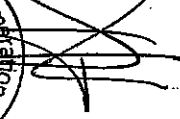
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

  
Thierry KOVACS